Vœux pour la reconnaissance officielle par la République française d'un État palestinien.

« Le conseil municipal de Brest réuni le 1er juillet 2025 rappelle quatre engagements clés de la France.
En 2011, la France a voté en faveur de l'adhésion de la Palestine à l'UNESCO.
En 2014, les deux chambres du Parlement français ont adopté des résolutions en faveur de la reconnaissance d'un état palestinien.
En 2024, lors d'un vote au conseil de sécurité visant à faire de la Palestine un état membre de plein droit de l'ONU, la France a voté pour. Et en 2024, à l'ONU toujours, le représentant permanent de la France a réaffirmé son attachement à la solution à deux États afin de garantir de manière durable la sécurité d'Israël, solution impliquant la création d'un état palestinien.

Le conseil municipal reconnaît le droit d'Israël à vivre en sécurité et affirme que ce droit est indissociable de celui des Palestiniens et Palestiniennes à l'autodétermination. Car il n'y aura pas de paix durable sans justice, pas de justice sans reconnaissance du peuple palestinien dans son droit de disposer d'un état souverain dans les frontières de 1967 avec Jérusalem Est pour capitale.

Le conseil municipal constate que soutenir, comme c'est le cas, l'adhésion de la Palestine à l'ONU tout en refusant de reconnaître cet état est injustifiable.

Aussi, le conseil municipal de Brest demande en conséquence au président de la République française de poser un acte fort et clairement lisible au niveau international en reconnaissant officiellement l'État de Palestine.

Cette reconnaissance est conforme au droit international et aux résolutions de l'ONU. Alors qu'à ce jour 148 des 193 États membres de l'ONU reconnaissent l'État de Palestine, alors qu'au sein de l'Union européenne, plusieurs pays l'ont déjà fait, il est urgent que la France joue son rôle moteur dans cette exigence autant morale que stratégique. »

Brest le 1er juillet 2025